

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



SECA/AG/6.1/302/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture du gymnase O. Leclerc pour travaux.

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant les travaux de rénovation du sol sportif du gymnase O. Leclerc,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit gymnase,

ARRÊTE

Article 1 - En raison des travaux de rénovation du sol sportif, le gymnase O. Leclerc est fermé du lundi 22 juin 2026 au dimanche 26 juillet 2026.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'USL Omnisport, Monsieur le Président de l'USL Basket, Monsieur le Président de l'USL Handball, Madame la Présidente de l'USL Patinage et au personnel municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 5 juin 2026



Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Clément FOUTEL

VILLE DE LILLEBONNE